

13^{ème} législature		
Question N° : 113390	de M. Jean-Luc Pérat (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire		Ministère attributaire > Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Rubrique > produits dangereux	Tête d'analyse > insecticides	Analyse > utilisation. conséquences. apiculture
Question publiée au JO le : 05/07/2011 page : 6991		
Texte de la question		
<p>M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'autorisation de mise sur le marché du pesticide Cruiser OSR. Le ministère de l'agriculture a en effet confirmé avoir autorisé la mise sur le marché du pesticide Cruiser OSR, destiné au traitement du colza, controversé pour ses effets potentiels sur la santé des abeilles. De nombreux de nos concitoyens apiculteurs se demandent pourquoi le Gouvernement autorise un pesticide controversé, potentiellement dangereux pour les populations d'abeilles, alors que celles-ci sont déjà dans une situation terrible en France. Il lui rappelle que le Cruiser OSR contient deux fongicides et un insecticide, le thiaméthoxam, qui inquiète les apiculteurs car, selon eux, il se retrouve dans la sève et jusque dans les fleurs des plantes, et reste dans la terre pendant trois ans, contaminant les cultures suivantes. Il lui rappelle en outre qu'un autre pesticide de la famille Cruiser, le Cruiser 350 utilisé pour la protection des cultures de maïs, a donné lieu à des cas avérés d'empoisonnement des abeilles. Au regard de ces informations précises, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles garanties donne le Gouvernement aux apiculteurs que leur activité n'est pas menacée dans les régions où cet insecticide sera utilisé massivement.</p>		
Texte de la réponse		